

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 28 avril 2025 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 24 Votants : 30

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 22 avril 2025 s'est réuni le lundi 28 avril 2025 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, SORIN Christian, VERDIER Françoise, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, GASSER Anne-Laure, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, BONNET Gilbert, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CARUHEL Maud, MILHAC Michel, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, MARCHAND Emmanuelle, FIGUEIRA Muriel, GUILBAUD Valérie, BALLEREAU Marie-Catherine, PREVOT Jérémie.

Pouvoirs : de CARUHEL Maud à NOSMAS Karen, de MILHAC Michel à DUBRANA Didier, de LE BRIS Alain à VERDIER Françoise, de BOULITEAU Bernard à GASSER Anne-Laure, de FIGUEIRA Muriel à CILLIERES Charles, de PREVOT Jérémie à FRANCIS Stéphane.

E.12

**Autorisation de mandat consenti à Madame Mona Lévêque,
Responsable du Musée municipal Albert Marzelles**

Considérant que le Musée municipal Albert Marzelles bénéficie de l'appellation Musée de France, une de ses missions est l'enrichissement de ses collections.

Dans cet objectif, le musée mène une veille active sur le marché de l'art et d'éventuelles œuvres susceptibles de venir légitimement compléter son fonds,

Considérant la fugacité du marché de l'art, la démarche d'acquisition d'une œuvre notamment lors de ventes aux enchères requiert une certaine réactivité de par le caractère impromptu des dates fixées par les maisons de ventes dont nous sommes tributaires,

Considérant qu'à ce jour, la surenchère lors d'une vente aux enchères ne peut se faire qu'en présence d'un ou d'une élu(e) cela soulève la question de leur disponibilité et de ce fait, de la capacité du musée à être présent et participer à ces ventes,

Considérant qu'une autorisation de mandat, consentie à Madame Mona Lévêque en sa qualité de responsable du Musée Albert Musée, faciliterait les démarches d'acquisition,

Considérant que les enchères formulées doivent être d'un montant inférieur aux crédits inscrits et à 5 000 €

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** de donner mandat à Madame Mona Lévêque ; responsable du Musée Albert Marzelles, afin de représenter la commune de Marmande dans les ventes aux enchères pour enrichir les collections du Musée.
- Précise** que ce mandat ne porte que sur des enchères d'un montant inférieur aux crédits inscrits et à 5 000 €
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Votants : 30 - Abstentions : 00 - Exprimés : 30
Contre : 00 - Pour : 30 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 28 avril 2025

Le secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05./05./2025
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05./05./2025

Le Secrétaire de séance
Alain PASCAL



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

